

**NOUVELLE
PROCÉDURE**
dès le 13 avril!

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Maximum
de 3 m³
par adresse
2x/année

Procédure :

- ▶ Pour faire une demande de collecte, remplissez le [formulaire de collecte d'encombrants](#) sur mrclotbiniere.org ou appelez Info-Collectes.
- ▶ Par la suite, un avis de collecte vous sera transmis par message texte (SMS) 48 heures avant la collecte.
- ▶ Placez les encombrants à l'extérieur (près de la maison ou dans la cour), de préférence après la réception de l'avis de collecte.
- ▶ Ne déposez pas les articles en bordure de rue.
- ▶ Seules les matières acceptées seront ramassées.



ACCEPTÉES

- Barbecues (sans bonbonne)
- Batteries d'automobile et pneus (max. de 4)
- Composantes de piscine
- Électroménagers et chauffe-eau
- Foyer extérieur en acier
- Matériel électronique
- Métaux et fils électriques
- Meubles de toutes sortes, matelas, tapis
- Objets divers (ne pouvant pas être déposés dans le bac roulant, par exemple : vélos, articles de sport, etc.)
- Tissus et textiles
- Vêtements et chaussures



REFUSÉES

- Résidus alimentaires et autres matières organiques (feuilles, gazon, branches, souches)
- Agrégats (roches, béton, sable, asphalte)
- Résidus domestiques dangereux (huiles, peinture, pesticides, piles, lampes fluocompactes, néons, bonbonnes de propane, extincteurs)
- Matériaux provenant de la démolition de bâtiments ou de rénovations majeures
- Meubles souillés par des excréments
- Tout ce qui provient de commerces, d'entrepreneurs, de fermes ou d'industries